



Executive Director

Ref. Ares(2020)2193360 - 23/04/2020



Vigo,

Mr. Emiel Brouckaert
Président du Comité Exécutif du Conseil
consultatif pour les eaux occidentales
septentrionales
c/o Bord Iascaigh Mhara
Crofton Road - Dun Laoghaire
Irlande

Objet: Demande de publication du rapport complet sur l'évaluation du respect de l'obligation de débarquement dans les eaux du Nord-Ouest en 2016 - 2017

Cher Mr. Brouckaert,

Tout d'abord, je voudrais vous remercier pour la coopération du CC-EOS avec l'AECP. Comme vous le savez, le groupe d'experts en contrôle des États membres (GEC EM) pour la région EOS, actuellement sous la présidence de l'Espagne, a officiellement sollicité l'assistance de l'AECP pour effectuer une évaluation du respect des dispositions de l'obligation de débarquement (OD) dans la région de l'EOS dans une lettre envoyée à l'AECP le 25 octobre 2017.

À cette fin, l'AECP a utilisé une méthodologie standard pour évaluer la conformité avec la DO approuvée par le Conseil d'administration de l'AECP et utilisée pour des exercices similaires dans d'autres régions. L'AECP, en coopération avec les États membres intéressés, a finalisé et remis le rapport d'évaluation de la conformité des pêcheries démersales dans les EOS pour la période 2016-2017, en mettant l'accent sur l'OD.

Compte tenu des détails de la OD, cette évaluation a consisté à examiner la conformité sous différents angles et à utiliser des méthodes quantitatives et qualitatives. Les méthodes quantitatives comprenaient des estimations des rejets dérivées des inspections en mer de la composition des captures de la dernière capture (LH) et des données collectées dans le cadre des informations sur les pêcheries de l'UE (IDE) obtenues du CSTEP. En outre, les estimations des rejets du CIEM communiquées par zone et stocks en question ont également été prises en compte. Une analyse des infractions présumées signalées au cours de la période d'étude a également été réalisée. Les méthodes qualitatives comprenaient une enquête auprès des experts en contrôle et du secteur de la pêche.

Comme vous le dites correctement, les résultats indiquent que pour certains engins traînants utilisés dans certaines zones, principalement les segments NWW01 (chaluts de fond <100 mm) et NWW02

(chaluts de fond ≥ 100 mm), non-respect de l'OD il semble s'être propagé au cours de la période d'évaluation.

Comme indiqué dans le résumé, l'évaluation globale est généralement basée sur des observations directes sous la forme d'inspections LH. Il est souligné que certains résultats des analyses présentées doivent être pris avec prudence et comparés avec des données similaires de LH au cours des années suivantes. Cependant, les observations dérivées de la LH ont été quelque peu complétées par les résultats des estimations des données sur les rejets du CSTEP et du CIEM. En outre, la probabilité de rejet est considérée comme très élevée dans ces segments démersaux du chalut par des experts des États membres dans le cadre de l'évaluation régionale des risques sur la conformité des pêcheries réalisée par l'AECP. Enfin, l'intelligence des experts du contrôle du GEC EM EOS qui a étroitement coopéré avec l'AECP dans cette évaluation a également étayé ces résultats.

Le rapport complet a été achevé et approuvé par le GEC EOS, et a été adopté par le groupe de haut niveau EOS (HLG) en 2019. Le HLG a demandé à l'AECP de publier un résumé de cette évaluation. En ce sens, l'AECP n'est pas autorisée à diffuser le rapport complet de cet exercice. Comme vous l'indiquez correctement, le résumé analytique a été rédigé de manière à ne pas divulguer les données d'inspection sensibles et autres détails confidentiels contenus dans le rapport complet qui ne conviennent pas à une publication externe.

Enfin, mes services sont déjà en contact avec leur secrétariat pour organiser un atelier conjoint entre l'AECP et le CC EOS avec la participation du GEC MS EOS, de la Commission européenne, des représentants scientifiques et autres parties intéressées pour présenter et détailler les résultats de l'évaluation de conformité. Ce serait également l'occasion de discuter d'autres questions de contrôle concernant la mise en œuvre de l'OD dans les EOS et comment améliorer la situation. En ce sens, également en tant que résultat de cette évaluation, l'utilisation de la surveillance électronique à distance (REM) comme outil pour surveiller la mise en œuvre de l'OD est recommandée, afin d'améliorer encore la conformité et de fournir des données de référence supplémentaires qui permettraient d'évaluer plus fermement la conformité avec dispositions de l'OD.

Comme vous le savez, l'AECP considère la coopération avec les parties prenantes comme une priorité et est pleinement engagée dans un dialogue permanent pour améliorer la mise en œuvre de la PCP.

Cordialement,

(firma electrónica)

Pascal SAVOURET